

# Catalogue Offre de des formation élus locaux

Établissement Public Administratif Départemental agréé  
par le Ministère de l'Intérieur pour la formation  
des élus locaux

31  
ATD

Agence Technique Départementale  
de la Haute-Garonne



2017

# 2017

## Sommaire

- ▶▶ Présentation  
de l'offre de formation 2017 **p. 2**

---
- ▶▶ Calendrier **p. 4**

---
- ▶▶ Le service  
de la formation des élus **p. 9**

---
- ▶▶ Contenus pédagogiques **p. 12**

---
- ▶▶ L'ATD 31  
au service de ses adhérents **p. 46**

---
- ▶▶ Bulletins d'inscription **p. 53**

# 2017

## Offre de Formation

L'année 2017 sera marquée au titre de la loi NOTRe par la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du schéma départemental de coopération intercommunale qui impliquera pour les collectivités l'évolution des périmètres, des compétences et la réalisation de projets stratégiques et d'organisation.


Dans cette perspective, l'Agence Technique Départementale, en sa qualité d'organisme de formation agréé pour les élus locaux depuis 1994 et d'établissement public de proximité poursuivra sa mission d'accompagnement et de conseil auprès des élus locaux. Elle proposera d'une part, des formations « intra-collectivité » pour celles qui souhaitent bénéficier de ce service et d'autre part, s'attachera à faire vivre

les partenariats avec les universités toulousaines et l'ATD de l'Aude afin de développer la qualité de l'offre de formation proposée.

Ainsi, le programme de formation pour l'année 2017, validé par le Conseil d'Administration de l'Agence le 1<sup>er</sup> décembre 2016, compte 70 stages soit 1 offre de 7 stages par mois autour de 34 thèmes dont 18 nouveaux.

Ce programme met notamment l'accent sur les fondamentaux de la gestion publique locale avec notamment les cycles « finances locales » 13 stages, « cadre juridique et administration communale » 8 stages, « intercommunalité » 6 stages « urbanisme et aménagement du territoire » 16 stages, « sécurité pu-





blique » 9 stages et « marchés publics » 2 stages.

Afin d'accompagner les élus locaux dans les problématiques locales rencontrées au cours de leur mandat, le programme propose également des formations dans les domaines de l'action sociale, de l'environnement et du développement durable, de l'éducation et de la jeunesse, de la culture, de la communication et management sur le thème de la conduite de projet.

Il consacre enfin l'organisation de 3 conférences sur des thèmes d'actualité relatifs à l'éducation et la citoyenneté, la place des femmes en politique, puis la mobilité durable et l'aménagement public.

Ce programme est naturellement susceptible d'être abondé en cours d'année en fonction de l'actualité législative et réglementaire.

46 intervenants experts et pédagogues animeront les stages de formation. Que tous soient ici remerciés pour leur précieuse collaboration et leur engagement.

Vous trouverez ci-après, le calendrier des formations, les contenus pédagogiques ainsi que des bulletins d'inscription également disponibles sur notre site internet [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr), rubrique « Former les élus ».

Nous vous accueillerons avec plaisir dans nos stages de formation, dès le 20 janvier 2017.

# CALENDRIER DES FORMATIONS

## CONFÉRENCES

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Education et citoyenneté	1	0,5	Tout élu local	2 <sup>e</sup> semestre	Léguevin	12
Mobilité durable et aménagement public	1	0,5	Tout élu local	2 <sup>e</sup> semestre	Bruguières	13
La place des femmes en politique	1	0,5	Tout élu local	1 <sup>er</sup> semestre	Labarthe sur Lèze	14

## CYCLE FINANCES LOCALES

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Les dispositions de la loi de finances 2017 décryptées	3	0,5	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux	20 janvier	Beauzelle	15
				25 janvier	Beaumont sur Lèze	
				25 janvier	Aurignac	
La préparation et le montage du budget de la collectivité	3	1	En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires chargés des finances	23 février	Lacaugne	16
				28 février	Cornebarrieu	
				16 novembre	Puymaurin	
Optimiser la fiscalité locale	3	1	En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires chargés des finances et membres de la CCID/CIID	14 mars	Montrabé	17
				15 mars	Saint-Gaudens	
				11 mai	Montesquieu-Volvestre	
L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision	2	1	En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires chargés des finances	21 septembre	Rieux-Volvestre	18
				12 octobre	Péchabou	
La gestion du patrimoine de la collectivité	2	1	En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires chargés des finances	21 mars	Auterive	19
				22 mars	Revel	

# 2017

## CYCLE CADRE JURIDIQUE / ADMINISTRATION COMMUNALE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Vie associative : optimiser les relations élus/ associations	3	1	Tout élu local	14 juin	Saint-Jory	20
				15 juin	Boussens	
				16 juin	Labarthe-Inard	
Comment favoriser la participation citoyenne sur son territoire ?	3	1	Tout élu local	3 mai	Lestelle de Saint-Martory	21
				4 mai	Eaunes	
				19 septembre	Castelginest	
La réglementation de l'affichage publicitaire	2	1	Tout élu local	23 mai	Bondigoux	22
				24 mai	Saint-Gaudens	

## CYCLE MARCHÉS PUBLICS

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Réforme des marchés publics : combiner sécurité juridique et efficacité en matière d'achat public	2	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux	31 janvier	Frouzins	23
				1 <sup>er</sup> février	Labastide-Beauvoir	

## CYCLE INTERCOMMUNALITÉ

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Réussir le dialogue territorial au sein des nouvelles intercommunalités	3	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires	25 avril	Saint-Martory	24
				18 mai	Grenade sur Garonne	
				27 septembre	Castelnaudary (11)	
Construire un projet de territoire : du diagnostic à la mise en œuvre	3	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires	26 avril	Gardouch	25
				19 mai	Le Fauga	
				28 septembre	Roques sur Garonne	

# CALENDRIER DES FORMATIONS

## CYCLE SECURITE PUBLIQUE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Le Plan Communal de Sauvegarde	1	1	En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires	21 avril	Fourquevaux	26
Informier et sensibiliser le public sur les risques majeurs	2	1	En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires	12 septembre	Lespinasse	27
				13 septembre	Martres-Tolosane	
Sécuriser les manifestations événementielles	2	1	En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires	16 mai	Aspet	28
				19 octobre	Villemur sur Tarn	
Prévention et sécurité : assurer la tranquillité publique sur son territoire	2	1	Tout élu local	29 mars	Auzeville-Tolosane	29
				14 septembre	Villeneuve de Rivière	
La sécurité des travaux à proximité des réseaux : la « réforme anti-endommagement des réseaux »	2	0,5	Tout élu local	8 mars	Mondonville	30
				30 mai	Martres de Rivière	

## CYCLE URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Actualité juridique de l'urbanisme	2	0,5	Tout élu local	7 mars	Vallesvilles	31
				16 mars	Saubens	
Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale	1	1	Tout élu local	21 février	Venerque	32
Le maire et la délivrance des autorisations d'urbanisme	2	1	Tout élu local	28 mars	Pompertuzat	33
				26 septembre	Mane	
Le financement de l'urbanisme	2	1	Tout élu local	25 avril	Labroquère	34
				20 septembre	Bourg Saint-Bernard	
Le maire et l'enquête publique	3	0.5	Tout élu local	27 avril	Saint-Sauveur	35
				22 juin	Valentine	
				10 octobre	Beaufort	

## CYCLE URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Module 1 : Savoir choisir la procédure d'évolution de son document	2	1	Tout élu local	10 mai	Ardèche	36
				17 octobre	Vaquiers	
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Module 2 : Savoir adapter le contenu du PLU au projet de la collectivité	2	1	Tout élu local	7 juin	Lavelanet de Comminges	37
				7 novembre	Graguague	
Développement urbain : quelles stratégies, quels outils ?	2	1	Tout élu local	27 juin	Cazères sur Garonne	38
				5 décembre	Fronton	

## CYCLE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations	2	1	Tout élu local	19 avril	Cugnaux	39
				17 mai	Labarthe-Rivière	

## CYCLE ACTION SOCIALE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Concevoir l'action sociale à l'échelon intercommunal	2	1	En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires	4 octobre	Saint-Martory	40
				5 octobre	Castelnau d'Estrétefonds	
Connaître, déceler et accueillir les personnes victimes de violences	2	1	Tout élu local	20 avril	Bouloc	41
				14 novembre	Lherm	

## CYCLE EDUCATION / JEUNESSE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Construire une offre de loisirs pour les jeunes	1	1	Tout élu local	1 <sup>er</sup> juin	Maureville	42



# CALENDRIER DES FORMATIONS

## CYCLE CULTURE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
Sensibilisation à la culture occitane	2	1	Tout élu local	7 juin	Bessières	43
				21 juin	Saint-Gaudens	
Organiser un spectacle	2	1	Tout élu local	29 novembre	Encausse les Thermes	44
				1 <sup>er</sup> décembre	Tournefeuille	

## CYCLE INFORMATION ET COMMUNICATION

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Durée	Public	Dates	Lieux	Page
La conduite de projet	2	1	Tout élu local	22 février	Launaguet	45
				3 octobre	Noé	

# Le service formation des élus de l'ATD 31

## SON RÔLE

L'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne est agréée « organisme de formation des élus locaux » par le Ministère de l'Intérieur. Ainsi, dans les missions de l'Agence, le service de la formation des élus locaux est chargé de concevoir et de mettre en œuvre une offre de formation destinée à faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, d'informer, de conseiller et d'orienter ces derniers sur les thèmes de formation correspondants à leurs besoins.

## A VOTRE SERVICE

- ▷ Marie-Christine ROUMENS, Directrice Générale (05.34.45.56.48) ;
- ▷ Dominique D'HALLUIN, Conseillère formation (05.67.20.27.48) ;
- ▷ Martine SOULOUMIAC, Assistante (05.34.45.56.49).

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Un bulletin d'inscription (cf. modèle à la fin de ce catalogue) doit être rempli pour chaque formation demandée et signé par le Maire ou le Président de la collectivité.

Ce bulletin est également téléchargeable ou imprimable

sur le site Internet de l'ATD ([www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)) rubrique « Former les élus ».

## RAPPEL DE VOS DROITS À LA FORMATION

La loi du 3 février 1992 énonce un droit à la formation pour tous les élus locaux. En outre, la loi du 31 mars 2015 visant, à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat crée un nouveau droit à la formation (DIF) distinct de celui prévu par la loi du 3 février 1992 (congé de formation) et apporte des modifications en matière de frais de formation, d'obligation de formation la 1<sup>ère</sup> année du mandat et de validation des acquis de l'expérience (VAE).

### ► *Le congé de formation (CIF)*

Tout titulaire d'un mandat local, qu'il soit par ailleurs salarié de droit privé ou de droit public, contractuel ou fonctionnaire, a droit à une formation adaptée à ses fonctions. La durée totale du congé de formation est depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 de **18 jours par élu, pour la durée d'un mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus. Ce droit est renouvelable en cas de réélection.**



► **Le droit individuel à la formation (DIF)**

Ce nouveau droit est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017. **Tous les élus locaux bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF) de vingt heures par an, cumulable sur toute la durée de leur mandat.** Ils peuvent utiliser leur DIF pour suivre des formations en lien avec leurs fonctions électorales ainsi que des formations facilitant leur réinsertion professionnelle après leur mandat.

Deux décrets du 29 juin 2016 précisent les modalités d'application ainsi que le financement de ce DIF.

La procédure à suivre est la suivante : après avoir choisi une formation parmi celles délivrées par les organismes agréés, l'élu local adresse une demande écrite à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) chargée de gérer le fonds de financement et de gestion du DIF des élus locaux.

Les collectivités devront verser à ce fonds une cotisation représentant 1 % des indemnités de fonction perçues par leurs élus au plus tard le 31 décembre de chaque année.

► **La validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Les élus qui justifient d'un mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé peuvent demander la validation des acquis de leur expérience pour justifier de tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

► **La formation obligatoire la 1<sup>ère</sup> année du mandat**

L'article 17 de la loi du 31 mars 2015 dispose qu'une **formation doit obligatoirement être organisée la première année du mandat pour les élus, ayant reçu une délégation**, dans les communes de 3500 habitants et plus, les EPCI à fiscalité propre de même taille, les conseils départementaux et régionaux.

► **Les modalités d'exercice du droit**

- 1) Les élus salariés devront, pour bénéficier des congés de formation, présenter, par écrit, une demande auprès de leur employeur, ou, pour les fonctionnaires (et agents contractuels de l'Etat et des collectivités territoriales) auprès de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Celle-ci devra intervenir **trente jours au moins à l'avance**, en précisant, **la date, la durée** de l'absence envisagée, ainsi que la désignation de **l'organisme de formation agréé par le Ministre de l'Intérieur**.
- 2) L'employeur ou l'autorité hiérarchique doit accuser réception de cette demande. Il peut accepter ou refuser le congé sollicité si l'absence du salarié est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, et, pour les élus fonctionnaires (de l'Etat, des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, ainsi que leurs agents contractuels) si les nécessités de service s'y opposent.

3) **Le refus de l'employeur doit être motivé et notifié à l'intéressé.** Il sera précédé d'une demande d'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Pour les fonctionnaires, l'autorité hiérarchique aura saisi la commission administrative paritaire. Cependant, **à défaut de réponse expresse** notifiée au plus tard dans les 15 jours qui précèdent le début du stage, le congé est réputé accordé.

4) A l'issue d'un délai de quatre mois après la notification d'un premier refus, le salarié ou le fonctionnaire élu peut renouveler sa demande. Un nouveau refus ne peut alors lui être opposé.

5) Dans tous les cas, l'organisme dispensateur de formation doit délivrer à l'élu une attestation constatant sa fréquentation effective, que l'employeur peut exiger au moment de la reprise du travail.

#### ► **Les frais de formation**

Les frais de formation de l'élu constituent une **dépense obligatoire pour la commune.** Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à un remboursement. Les pertes de revenu de l'élu sont supportées par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois

et demi la valeur horaire du SMIC.

**Le montant prévisionnel des dépenses de formation** voté par la commune ne peut désormais être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal.

**Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.** Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne peuvent être reportés au-delà de l'année en cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante.

La participation financière des élus aux formations proposées par l'ATD est comprise dans le montant de l'adhésion annuelle de la collectivité. Pour les collectivités non-adhérentes à l'ATD, la participation financière s'élève à 170 € la journée de formation (repas compris) et 85 € la ½ journée de formation.

Les formations « intra-collectivités » organisées, le cas échéant, à la demande de collectivité font l'objet d'une tarification spécifique. N'hésitez pas à consulter le service formation des élus.

# formations 2017

# Éducation et citoyenneté

## OBJECTIF

Connaître les dispositions de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté. Permettre aux élus d'appréhender des actions à mettre en œuvre en faveur de la citoyenneté.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Jean-Michel DUCOMTE, Avocat,  
Maître de conférences à l'Institut  
d'Etudes Politiques de Toulouse,  
Président de La Ligue de  
l'Enseignement,

Participants à une table ronde :  
représentants d'associations et du  
Conseil Départemental 31 (Parcours  
laïque et citoyen).

## DURÉE

Une ½ journée de 14 h à 17 h 30.

## DATE

2<sup>e</sup> semestre, à Léguevin.

## CONTENU

- Les principales dispositions de la loi Egalité et Citoyenneté.
- Les mesures relatives à la mixité des territoires, égalité des territoires, logement, culture, engagement citoyen, création de nouveaux droits pour les citoyens, état/sécurité.
- Le principe de vivre-ensemble et d'intégration. L'exemple du travail entrepris par les collectivités autour du Projet Educatif de Territoire (PEdT).
- Illustrations par des exemples concrets dans le cadre d'une table ronde.

# Mobilité durable et aménagement public

## OBJECTIF

Comprendre les enjeux liés à la mobilité : tendances et données chiffrées (nationales et locales). Traduire les objectifs de mobilité durable dans les documents d'orientation et de planification (SCoT/PLU). Identifier les dispositifs et alternatives à la voiture : covoiturage, auto partage, intermodalité, télétravail, vélo partagé, pédibus....



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Jean-Pierre WOLFF, Professeur des Universités, Responsable du Master Transports Mobilités (TRANSMOB), Université Jean Jaurès,

Christophe DOUCET, chef du service urbanisme et mobilité, SMTC-TISSEO,

Alain JEAN, Président de REZO POUCE, associations de collectivités locales, 1<sup>er</sup> réseau d'autostop organisé.

## DURÉE

Une ½ journée de 14 h à 17 h 30.

## DATE

2<sup>e</sup> semestre, à Bruguières.

## CONTENU

Le contexte : les mobilités sont au cœur de la vie quotidienne et représentent un enjeu majeur de politique publique et de développement du territoire.

Les objectifs visés par une politique publique de déplacement :

- répondre aux impératifs de développement du territoire (documents d'urbanisme) en les conjuguant avec les enjeux de développement durable,
- mieux connaître les acteurs de la mobilité et le rôle d'accompagnement auprès des collectivités locales,
- proposer des politiques publiques en phase avec l'évolution des modes de vie,
- rompre avec les idées reçues sur les nouvelles mobilités.

Les alternatives à la voiture et les nouvelles formes de mobilités : Plan de Déplacement des Administrations et des Entreprises (PDA, PDE), covoiturage, autopartage, intermodalité, télétravail, vélo partagé, pédibus.

# La place des femmes en politique

## OBJECTIF

Connaître la représentation des femmes en politique et mieux appréhender leur positionnement dans l'action publique.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTES

Michèle ANDRE, Sénatrice du Puy de Dôme,

Sylvie CHAPERON, Professeure d'histoire contemporaine du genre, Université Toulouse Jean-Jaurès,

Marlène COULOMB-GULLY, Professeure en sciences de l'information et de la communication, Membre du Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes,

Catherine HUGONET, Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité Femmes/Hommes, Préfecture de Région Occitanie.

## DURÉE

Une ½ journée de 14 h à 17 h 30.

## DATE

1<sup>er</sup> semestre, à Labarthe sur Lèze.

## CONTENU

- Panorama de l'histoire et de la représentation des femmes en politique : chiffres et exemples.
- L'application de la parité en politique.
- La nature des freins qui entravent la position des femmes en politique.

# Les dispositions de la loi de finances 2017 décryptées

## OBJECTIF

Appréhender l'impact de la loi de finances 2017 et ses conséquences pour les collectivités locales dans le cadre de la préparation des budgets locaux (calendrier, mesures liées aux dotations de l'Etat, mesures fiscales).



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

## INTERVENANT

Laurent GUYON, Directeur Administratif et Financier, SDIS 31.

## DURÉE

Une ½ journée.

## DATES

Vendredi 20 janvier de 14 h à 17 h 30 à Beuzelle.

Mercredi 25 janvier de 9 h à 12 h 30 à Beaumont sur Lèze.

Mercredi 25 janvier de 14 h à 17 h 30 à Aurignac.

## CONTENU

- Le plan de retour à l'équilibre des comptes publics 2014-2019, « socle » de la loi de finances 2017.
- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales dans la loi de finances pour 2017 :
  - la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement),
  - la contribution au redressement des comptes publics,
  - le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).
- Les autres dispositions de la loi de finances 2017 et la loi de finances rectificative 2016 intéressant les communes et EPCI.



# La préparation et le montage du budget de la collectivité

## OBJECTIF

Connaître les principes budgétaires et maîtriser les étapes de l'élaboration du budget. S'exercer à un cas pratique relatif au montage d'un budget.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires chargés des finances.

## INTERVENANTES

Fabienne CANET et Marion VINET, conseillères au service financier de l'ATD 31.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Judi 23 février à Lacaugne.  
Mardi 28 février à Cornebarrieu.  
Judi 16 novembre à Puymaurin.

## CONTENU

- Les principes budgétaires : équilibre, unité, annualité, antériorité, universalité, spécialité.
- Le calendrier et les documents budgétaires : budget principal, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif, budget annexe, budget autonome.
- Le contenu d'un budget : les grandes masses et les articulations au sein d'un budget.
- Le montage du budget : les acteurs, le recueil des données et l'évaluation des recettes et des dépenses, la reprise des résultats n-1, la recherche de marges de manœuvre financières.
- Le vote du budget, sa transmission, le contrôle budgétaire.
- Exercice pratique : le montage d'un budget.

# Optimiser la fiscalité locale

## OBJECTIF

Repérer les leviers d'action en matière de fiscalité locale. Savoir lire les états fiscaux et repérer les marges de manœuvre possibles en la matière.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, conseillers communautaires chargés des finances et membres de la CCID/CIID (Commission Communale et Intercommunale des Impôts Directs).

## INTERVENANT

Najib KHALIFA, Responsable du service veille et coopération fiscale, Bordeaux Métropole.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 14 mars à Monrabé.  
Mercredi 15 mars à Saint-Gaudens.  
Jeudi 11 mai à Montesquieu-Volvestre.

## CONTENU

- La dynamique des taxes locales : analyser l'évolution du rendement de la fiscalité locale de la commune et de l'EPCI à partir des états fiscaux disponibles, mesurer l'impact de la politique fiscale adoptée au plan local, définir une approche prospective.
- Les modalités d'action : les délibérations fiscales envisageables au plan local, les effets attendus (à partir d'exemples et de cas pratiques), les enjeux d'équité fiscale et les responsabilités locales.
- Les facteurs de réussite et la communication vers les contribuables : les relations entre les communes et leurs EPCI (Commission Locale/Intercommunale des Impôts Directs), les actions à mener et l'organisation fonctionnelle, une communication claire sur les enjeux et les choix stratégiques de la collectivité en matière de fiscalité locale.

# L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision

## OBJECTIF

Comprendre les principes et outils de l'analyse financière afin de procéder à une analyse prospective des comptes de la collectivité dans une perspective pluriannuelle.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances.

## INTERVENANTES

Martine DECHAZEUX, Chef du service financier à l'ATD 31,

Fabienne CANET, conseillère au service financier de l'ATD 31.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Judi 21 septembre à Rieux-Volvestre.

Judi 12 octobre à Péchabou.

## CONTENU

- Les enjeux de l'analyse financière : définir une véritable stratégie financière pour dégager des marges de manœuvre.
- La lecture des documents utiles à l'analyse financière : compte administratif, états fiscaux, fiche DGF.
- Les soldes d'épargne et les principaux ratios : savoir les utiliser et les interpréter.
- L'analyse rétrospective : comprendre l'évolution passée des grands équilibres financiers de la collectivité.
- Exercice pratique : construire des simulations prospectives et exploiter les résultats d'une démarche prospective pour en faire une aide à la décision.

**Pré-requis** : connaître les bases des finances locales et savoir lire un budget.

# La gestion du patrimoine de la collectivité

## OBJECTIF

Comprendre les enjeux de la gestion du patrimoine. Acquérir des notions juridiques sur la gestion des biens. Connaître les outils pour optimiser la gestion financière du patrimoine (inventaire et valorisation financière du patrimoine).



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires chargés des finances.

## INTERVENANT

Franck VALLETOUX, Directeur Général de Stratégies Locales (Bordeaux), Intervenant à l'Université de Bordeaux.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 21 mars à Auterive.  
Mercredi 22 mars à Revel.

## CONTENU

- Les enjeux de la gestion patrimoniale : utilisation rationalisée des biens pour dégager des économies, mutualisation et transfert de biens dans le cadre des fusions d'EPCI.
- Le diagnostic du patrimoine : rappel des obligations en vigueur, les outils existants pour élaborer le recensement.
- Le patrimoine dans la stratégie financière de la collectivité : identifier les leviers financiers, mesurer les risques financiers et prendre en compte les données financières dans la gestion globale du patrimoine.
- Le plan d'actions : identifier les besoins immédiats et futurs, rechercher des solutions de valorisation du patrimoine, quelles solutions, quels outils, quels partenaires mobilisés ?

# Vie associative : optimiser les relations élus/associations

## OBJECTIF

Permettre aux élus de connaître leur rôle et obligations en matière de politique de soutien à la vie associative (conventionnement, statuts, évaluation). Connaître les outils permettant d'optimiser les subventions aux associations (critères, taux, règlements).



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANT

Roland BOUVET, Directeur du service partenariat associatif, Ville de Laval.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

**Mercredi 14 juin à Saint-Jory**

**Judi 15 juin à Bouspens.**

**Vendredi 16 juin à Labarthe-Inard.**

## CONTENU

- Rappel de la réglementation.
- Le fonctionnement de l'association (statuts, instances et obligations), le projet associatif, la gouvernance associative, le bénévolat (crise, évolution du concept).
- Les associations et la mutation de l'action publique : d'une logique de financeur à une logique de partenariat, la démocratie participative.
- Les associations et le territoire : approche quantitative et qualitative, animation du territoire, lien social et solidarité, approche économique, innovation sociale.
- Les relations entre les collectivités et les associations : subventions, avantages en nature, marchés publics, conventions d'objectifs et de moyens, triennale, financière, mise à disposition.

# Comment favoriser la participation citoyenne sur son territoire ?

## OBJECTIF

Appréhender les enjeux de la participation citoyenne et les acteurs impliqués. Connaître les outils et dispositifs permettant de mettre en œuvre la participation citoyenne à l'échelon local.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Mathias BOURRISSOUX et  
Etienne BALLAN, Chefs de projet à  
l'association ARENES (Marseille).

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mercredi 3 mai à Lestelle de Saint-  
Martory.  
Jeudi 4 mai à Eaunes.  
Mardi 19 septembre à Castelginest.

## CONTENU

- Les enjeux de la participation citoyenne au regard du contexte local et national de la participation : évolutions réglementaires, outils participatifs pour l'émergence de nouvelles pratiques démocratiques et la contribution au développement local.
- Les principes et étapes nécessaires à l'animation d'une démarche participative : instances et dispositifs de concertation, contraintes, écueils potentiels et atouts.
- Atelier de travail : les différentes approches possibles en matière de participation citoyenne, avantages et limites.

# La réglementation de l'affichage publicitaire

## OBJECTIF

Connaître la réglementation de l'affichage publicitaire. Mettre en œuvre le règlement relatif à l'affichage publicitaire et la taxe locale de publicité extérieure (TLPE).



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANT

Philippe ZAVOLI, Maître de conférences en droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 23 mai à Bondigoux.  
Mercredi 24 mai à Saint-Gaudens.

## CONTENU

- Le contexte réglementaire lié à la publicité extérieure : loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE-Grenelle) et le décret du 30 janvier 2012.
- Les pouvoirs de police et la responsabilité des élus pour l'exercice et le contrôle de la réglementation.
- Les différents types de publicité (pré-enseigne, enseigne et publicité).
- L'élaboration d'un règlement local de publicité et ses liens avec les procédures d'urbanisme (PLU/PLUi).
- La taxe locale sur la publicité extérieure, sa mise en œuvre (recettes, sanctions).

# Réforme des marchés publics : combiner sécurité juridique et efficacité en matière d'achat public

## OBJECTIF

Connaître les principales dispositions du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Comprendre le rôle des élus dans les marchés publics et permettre à ceux-ci de s'impliquer.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux.

## INTERVENANT

Patrice COSSALTER, Avocat à la cour, société d'avocats Légitima.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 31 janvier à Frouzins.  
Mercredi 1er février à Labastide-Beauvoir.

## CONTENU

- Le phasage d'une opération d'achat : définition du besoin, acheter seul ou à plusieurs, contrat unique ou séparé, marché public ou accord cadre, rédaction du dossier de consultation et règles de mise en concurrence : procédure adaptée ou procédure formalisée.
- Le rôle stratégique de l'élu local : au sein de la Commission d'Appel d'Offres, en matière de mutualisation, de simplification et dans la délégation de ses pouvoirs mais également dans la définition des critères et la modification du contrat.
- La charte départementale de la commande publique.



# Réussir le dialogue territorial au sein des nouvelles intercommunalités

## OBJECTIF

Organiser le fonctionnement des EPCI au regard de la recomposition des territoires et de la prise de nouvelles compétences. Connaître les clés pour une gouvernance partagée.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires.

## INTERVENANTE

Olivia COUDERT, Consultante, Société ATERM (Aveyron).

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 25 avril à Saint-Martory.

Jedi 18 mai à Grenade sur Garonne.

Mercredi 27 septembre à Castelnaudary (Aude).

## CONTENU

- Le contexte institutionnel : panorama des différents niveaux de prise de décision et leurs articulations.
- Les instances de décision : rôle, fonctionnement et outils. Du projet à la réalisation, quel est le cheminement du processus de décision au sein des instances internes ? Les relations EPCI/communes.
- Les outils du dialogue territorial : règlement, charte, rapport d'activité.
- La consultation des acteurs socio-économiques et l'association des habitants afin d'enrichir le dialogue territorial : cadre réglementaire, niveaux de concertation (information, consultation, concertation, négociation) et les étapes de la démarche de concertation (acteurs, étapes, résultats attendus).
- Illustrations de démarches de concertation et exercices pratiques.

# Construire un projet de territoire : du diagnostic à la mise en oeuvre

## OBJECTIF

Permettre aux élus de comprendre la démarche et les outils de construction d'un projet de territoire. Appréhender les moyens favorisant le travail coopératif au sein de l'intercommunalité.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires.

## INTERVENANTE

Olivia COUDERT, Consultante, Société ATERM (Aveyron).

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

**Mercredi 26 avril à Gardouch.**  
**Vendredi 19 mai à Le Fauga.**  
**Judi 28 septembre à Roques sur Garonne.**

## CONTENU

- Les étapes fondatrices de l'intercommunalité, le projet de territoire au cœur de la coopération intercommunale.
- Le processus d'élaboration du projet de territoire : le diagnostic territorial, les acteurs, les ressources, les outils d'analyse, les dynamiques territoriales, les enjeux, la traduction des orientations en fiche-action.
- Les conditions de réussite du projet : se positionner face aux grands enjeux, définir le phasage du projet et les modalités d'évaluation.
- Ateliers de travail : expérimenter un outil de diagnostic territorial.

# Le Plan Communal de Sauvegarde

## OBJECTIF

Connaître les outils et moyens en faveur de la prévention des risques naturels et technologiques. Identifier les signes annonciateurs d'une catastrophe pour prendre des mesures de sauvegarde adaptées. S'exercer à la mise en œuvre du dispositif local de gestion de crise.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires.

## INTERVENANTS

Freddy VINET, Directeur du Master Gestion des Catastrophes et des Risques Naturels, Université de Montpellier 3,

Geneviève HUC, Chef du service interministériel régional des affaires civiles, économiques de défense et de protection civile, Préfecture de la Haute-Garonne,

Colonel TOUFFLET, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATE

Vendredi 21 avril à Fourquevaux.

## CONTENU

- Panorama des risques naturels et industriels en Haute-Garonne. Etat des lieux des documents Plan Communal de Sauvegarde (PCS) réalisés.
- Le cadre juridique : la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde.
- La démarche d'élaboration du PCS. L'information des populations, des acteurs concernés et le suivi du PCS.
- Cas d'étude : scénario d'inondation. Travaux en ateliers pratiques : savoir lire une alerte officielle et agir en fonction, identifier les signes annonciateurs d'une catastrophe et le franchissement des seuils critiques, alerter et informer les populations, savoir gérer la crise en fonction des scénarios prévisibles de la catastrophe et gérer la post-crise.

# Informer et sensibiliser le public sur les risques majeurs

## OBJECTIF

Connaître les obligations d'information du public en matière de risque majeur. Produire et faire bon usage des documents d'information relatifs au risque afin d'informer la population sur les conduites à tenir.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, responsable des services de prévention et gestion des risques.

## INTERVENANTS

Marie-Dominique BAGOUSSE,  
Chef du service à la direction des  
Risques majeurs, Métropole Aix-  
Marseille-Provence.

Témoignage d'une collectivité.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 12 septembre à Lespinasse.  
Mercredi 13 septembre à Martres-  
Tolosane.

## CONTENU

- Le cadre réglementaire du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
- La méthode d'élaboration et optimisation de l'information du public sur les risques majeurs.
- Les obligations d'affichage et d'information obligatoire à réaliser tous les 2 ans. Réflexion sur les méthodes de diffusion de l'information.
- Les conduites à tenir pour tous les risques (mise en protection, mise à l'abri). Mise en œuvre des exercices de simulation.

# Sécuriser les manifestations évenementielles

## OBJECTIF

Connaître les obligations et responsabilités du maire notamment en matière d'organisation de manifestations à caractère festif, culturel ou sportif. Appréhender les phases de l'instruction d'un dossier d'autorisation.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires.

## INTERVENANTS

Colonel Eddy HORUS, Groupement de gendarmerie de la Haute-Garonne,

Commandant MALAUTIER, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 16 mai à Aspet.

Jeudi 19 octobre à Villemur sur Tarn.

## CONTENU

- Les différents types de manifestations : grand rassemblement, rassemblement sportif, manifestations motorisées ou non, manifestations culturelles avec ou sans pyrotechnie, nautiques, aériennes... et leurs localisations (sur une ou plusieurs communes).
- Le rôle des différents acteurs : le Préfet, le SDIS, la sécurité publique (police ou gendarmerie), le SAMU et les associations agréées de sécurité civile.
- La présentation des dispositions relatives au dispositif prévisionnel de sécurité (DPS) et au service d'ordre (obligatoire ou facultatif).
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux services d'urgence.

# Prévention et sécurité : assurer la tranquillité publique sur son territoire

## OBJECTIF

Connaître les pouvoirs de police administrative du maire en matière de tranquillité publique. Mettre en œuvre des actions en faveur de la tranquillité publique (police municipale, vidéosurveillance, vigilance citoyenne...).

## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Colonel Eddy HORUS, Groupement de gendarmerie de la Haute-Garonne,

François DIEU, Professeur des Universités à l'Université de Toulouse 1 Capitole,

Cendrine BARRERE, documentaliste juridique à l'ATD 31.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

**Mercredi 29 mars à Auzeville-Tolosane.**

**Jeudi 14 septembre à Villeneuve de Rivière.**

## CONTENU

- Constat de l'insécurité, définitions, statistiques et les acteurs impliqués dans la prévention en Haute-Garonne.
- Les pouvoirs de police du maire en matière de maintien de l'ordre public : notion de pouvoir de police, distinction entre pouvoirs de police administrative et judiciaire, (attributions et compétences du maire en sa qualité d'Officier de Police Judiciaire), rappel à l'ordre verbal, et police municipale.
- Les situations rencontrées par les élus locaux, cas concrets et moyens d'action pour assurer la tranquillité publique : la mise en sûreté de l'espace public, la protection des bâtiments publics et pour assurer la prévention : Conseil Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD) et la participation citoyenne.

# La sécurité des travaux à proximité des réseaux : la « réforme anti-endommagement des réseaux »

## OBJECTIF

Connaître la législation en vigueur, le rôle des élus, les responsabilités des collectivités et des acteurs des chantiers en matière de sécurité des travaux à proximité des réseaux.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires.

## INTERVENANTS

Bruno LAILBACH et Rémy GILLEN, chef de service et chargé d'études, pôle entretien exploitation et moyens à la Direction de la voirie, Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

## DURÉE

Une ½ journée de 13 h 30 à 17 h 30.

## DATES

**Mercredi 8 mars à Mondonville.**  
**Mardi 30 mai à Martres de Rivière.**

## CONTENU

- Rappel de la législation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les procédures à connaître et à respecter lors de projets de chantier.
- Les obligations et les responsabilités des collectivités et des différents acteurs œuvrant sur un chantier (exploitants de réseaux, transporteurs et distributeurs, entreprises de travaux publics, maître d'ouvrage, exécutant de travaux et gestionnaire du domaine public etc.).
- En tant qu'exploitant de réseaux (éclairage public et signalisation des feux).
- En tant que maître d'ouvrage, (consulter le guichet unique, lancer des investigations complémentaires ; les éléments de procédure de concertation préalable lors des procédures de consultation des entreprises de travaux).
- La procédure d'habilitation des personnels : autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

# Actualité juridique de l'urbanisme

## OBJECTIF

Connaître les nouveautés législatives et réglementaires en matière d'urbanisme.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANT

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD 31.

## DURÉE

Une ½ journée de 14 h à 17 h.

## DATES

Mardi 7 mars à Vallesvilles.  
Jeudi 16 mars à Saubens.

## CONTENU

- Le partage des compétences en matière d'urbanisme entre les communes et les intercommunalités.
- Les nouveautés apportées dans le projet de loi Égalité et Citoyenneté.
- Les nouvelles dispositions issues des lois Biodiversité, Création Architecture et Patrimoine (CAP) et Montagne.
- La réglementation applicable pour la mise en œuvre de la loi ALUR.



# Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

## OBJECTIF

Appréhender les procédures d'élaboration ou d'évolution du SCoT, les rapports entre SCoT, PLU, carte communale. Comprendre le contenu du SCoT et ses effets sur les documents de planification.



## CONTENU

- Le cadre juridique : de la loi SRU aux lois Grenelle II et ALUR, le développement durable renforcé, la hiérarchie des documents et les acteurs.
- Les procédures d'élaboration et d'évolution du SCoT.
- Le contenu : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le document d'orientation et d'objectifs (partie opposable du SCoT) et ses effets.

## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Jean-Pierre CESHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD 31,

Frédéric ALEND, chargé d'études en planification urbaine à l'ATD 31.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATE

Mardi 21 février à Venerque.

# Le maire et la délivrance des autorisations d'urbanisme

## OBJECTIF

Connaître les différentes autorisations d'occupation des sols et les procédures mises en œuvre pour leur instruction.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD 31,

Michel NUEVO, Consultant spécialiste du droit des sols.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 28 mars à Pompertuzat.

Mardi 26 septembre à Mane.

## CONTENU

- Le contexte juridique relatif au droit des sols : les réformes successives et leurs incidences sur les autorisations d'urbanisme.
- Le champ d'application des demandes d'occupation du sol : certificat d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et d'aménager, lotissements, étude des règles de calcul des surfaces (surface de plancher/surface constructible et emprise au sol).
- Les procédures et le déroulement de l'instruction jusqu'à la signature des permis : les différentes étapes de l'instruction dans des délais contraints par l'autorisation tacite.
- La gestion de la phase de construction : affichage, ouverture du chantier, achèvement et conformité des travaux.

# Le financement de l'urbanisme

## OBJECTIF

Connaître les contributions d'urbanisme qui permettent le financement des équipements publics et choisir l'outil adapté en fonction des situations.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD 31,

Victoire LANNEUW, chargée d'études urbanisme opérationnel à l'ATD 31.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 25 avril à Labroquière.

Mercredi 20 septembre à Bourg Saint-Bernard.

## CONTENU

- Les principes généraux du financement des équipements publics et sanction (action en répétition) en cas de non-respect.
- La base du financement : la taxe d'aménagement (TA).
- Les contributions sectorielles liées à un aménagement d'ensemble : TA majorée, Projet Urbain Partenarial, Zone d'Aménagement Concerté.
- Les financements complémentaires : équipement public exceptionnel, équipement propre.
- Les autres contributions du Code de la Santé Publique et du Code Général des Impôts.

# Le Maire et l'enquête publique

## OBJECTIF

Permettre aux élus de comprendre la procédure d'enquête publique (outil de régulation de la démocratie) dans la réalisation d'opérations d'aménagement du territoire communal ou intercommunal (PLU, SCoT, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) stations d'épuration, ZAC...).



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Christian LASSERRE, Président de l'Association des Commissaires Enquêteurs de Midi Pyrénées (ACEMIP),

Michel ROUX, Vice Président, Chargé de la formation des commissaires enquêteurs (ACEMIP).

## DURÉE

Une ½ journée de 13 h 30 à 17 h.

## DATES

Judi 27 avril à Saint-Sauveur.

Judi 22 juin à Valentine.

Mardi 10 octobre à Beaufort.

## CONTENU

- La finalité de l'enquête publique, sa place dans les processus de décision des plans et projets.
- Le commissaire enquêteur, son rôle, ses missions : le rapport du commissaire enquêteur, les suites et conséquences du rapport du commissaire enquêteur.
- Les différents types d'enquêtes publiques et les 3 acteurs principaux (l'autorité organisatrice de l'enquête, le porteur de projet et le commissaire enquêteur).
- L'organisation générale des enquêtes publiques par l'autorité organisatrice et le porteur de projet. Les différentes étapes : avant l'enquête, pendant et la durée de l'enquête.

# Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) Module 1 : Savoir choisir la procédure d'évolution de son document

## OBJECTIF

Maîtriser le cadre légal (lois Grenelle et ALUR) pour la conception du PLU. Comprendre la répartition des compétences planification entre communes et intercommunalités. Identifier les différentes procédures à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration et des évolutions du PLU. Connaître l'articulation SCoT/PLU.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI.

## INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD 31,

Frédéric ALENDA, chargé d'études en planification urbaine à l'ATD 31.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mercredi 10 mai à Ardiège.

Mardi 17 octobre à Vacquiers.

## CONTENU

- Le cadre législatif de l'élaboration du PLU : une succession de lois (SRU, Grenelle, ALUR) qui renforcent la prise en compte du développement durable et une hiérarchie de documents qui encadre la planification communale.
- Les différents acteurs (collectivité, commune, intercommunalité, Etat, Personnes Publiques Associées) et leur rôle.
- Les procédures : l'élaboration, les révisions, les modifications, la mise en compatibilité.

# Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

## Module 2 : Savoir adapter le contenu du document au projet de la collectivité

### OBJECTIF

Identifier le PLU comme document de référence permettant de traduire les enjeux de la collectivité en matière d'urbanisme. Connaître les documents constitutifs du PLU (rapport de présentation, PADD, règlement OAP..) et leur articulation. Etudier à l'aide d'exemples la déclinaison opérationnelle des objectifs de développement durable sur le territoire.

### PUBLIC

En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI.

### INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD 31,

Fabienne GUERRA, chargée d'études en planification urbaine à l'ATD 31.

### DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

### DATES

Mercredi 7 juin à Lavelanet de Comminges.

Mardi 7 novembre à Gragnague.

### CONTENU

- Le rapport de présentation : le cadre du PLU.
- L'évaluation environnementale : la protection de l'environnement remarquable du territoire.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : le projet des élus pour le territoire.
- Les documents opposables aux autorisations d'urbanisme : Règlement et Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), vers un urbanisme de projet.

**Pré-requis** : connaître les procédures d'élaboration du PLU.

# Développement urbain : quelles stratégies, quels outils ?

## OBJECTIF

Permettre aux élus de définir une stratégie d'aménagement urbain en amont de l'évolution de leur PLU. Connaître les outils et méthodes pour mettre en œuvre une stratégie au niveau de la maîtrise foncière, des procédures d'aménagement et de financement des équipements publics et la traduire dans le contenu du PLU.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD 31,

Victoire LANNEUW, Fabienne GUERRA et Frédéric ALENDA, chargés d'études urbanisme à l'ATD 31.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mardi 27 juin à Cazères sur Garonne.

Mardi 5 décembre à Fronton.

## CONTENU

- Le contexte du développement urbain : la raréfaction du foncier pour mener des projets d'urbanisation et une diminution des ressources budgétaires pour financer les équipements publics nécessaires (voirie et réseaux, écoles, autres services).
- Les objectifs visés par les récentes lois Grenelle et ALUR : privilégier le renouvellement urbain, la densification des secteurs déjà urbanisés et la reconquête du parc de logements vacants.
- Les outils et méthodes pour mettre en œuvre une réflexion stratégique en amont de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme.
- Ateliers de travail : étude de cas concrets.

**Pré-requis** : avoir suivi les stages PLU 1 et 2 et le financement des équipements publics

# La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

## OBJECTIF

Permettre la mise en œuvre de la nouvelle compétence « GEMAPI » obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Connaître les obligations des EPCI concernés et les différentes possibilités juridiques et financières de sa mise en œuvre.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et conseillers communautaires délégués à l'environnement.

## INTERVENANTE

Céline FUSTIER, Chargée de mission « GEMAPI » du PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (Hautes-Pyrénées).

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

**Mercredi 19 avril à Cugnaux.**  
**Mercredi 17 mai à Labarthe-Rivière.**

## CONTENU

- Contexte et enjeux de la mise en œuvre de cette compétence obligatoire pour les EPCI.
- Rappel du cadre juridique.
- La mise en œuvre de la compétence GEMAPI : définition du projet, les questions à se poser en matière de moyens techniques et humains mobilisés, procédure de création de la structure, choix du périmètre d'intervention de l'EPCI ou celui du bassin versant, le domaine public fluvial, et les digues...
- Le financement de la compétence, les outils financiers existants : le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG), le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le contrat de rivière, la taxe « GEMAPI » et les autres fonds dont notamment le FEDER.



# Concevoir l'action sociale à l'échelon intercommunal

## OBJECTIF

Permettre aux élus de disposer d'éléments méthodologiques pour diagnostiquer les besoins sociaux de la population à l'échelle du nouveau territoire intercommunal et ainsi proposer une offre intercommunale de services adaptée.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, conseillers communautaires et élus chargés de l'action sociale.

## INTERVENANTS

Sophie SARAMITO, Consultante en action sociale à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Témoignage d'un directeur de CIAS.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mercredi 4 octobre à Saint-Martory.  
Jeudi 5 octobre à Castelnau d'Estrétefonds.

## CONTENU

- Les conséquences de la loi NOTRe sur la mise en œuvre des politiques sociales à l'échelon intercommunal.
- Les enjeux des politiques sociales : l'intercommunalité comme pilote du logement social, des transports, des contrats locaux de santé, des services d'aide à domicile et les nouvelles solidarités territoriales (les questions liées à la mobilité et à la précarité).
- Le diagnostic social de territoire au service des projets : principes et méthodes.
- Ateliers de réflexion autour d'axes d'intervention sociale (à déterminer avec les participants) résultant des conclusions d'une analyse des besoins sociaux : identifier les problématiques de son territoire.

# Connaître, déceler et accueillir les personnes victimes de violences

## OBJECTIF

Connaître les typologies et identifier les signaux de violences. Savoir accueillir et écouter une personne victime de violences en adoptant une attitude adaptée. Connaître les acteurs à mobiliser afin d'orienter avec pertinence ces personnes.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTES

Françoise PASSUELLO, Directrice du Service d'Aide aux Victimes d'Information et de Médiation (SAVIM), Toulouse,

Saba LIGNON, Docteur en psychologie, Association PREVIOS (Toulouse).

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Jeudi 20 avril à Bouloc.

Mardi 14 novembre à Lherm.

## CONTENU

- Appréhender le phénomène dans ses diverses composantes.
- Repères historiques et sociologiques.
- Les différentes formes de violence : définitions, mécanismes et conséquences.
- Le cadre légal : le code de l'action sociale des familles et le code de la procédure pénale (le recueil d'informations, le plan alerte et urgence, le secret professionnel...).
- Les dispositifs d'accompagnement : outils de prévention et d'intervention.
- Connaître les acteurs et les réseaux en vue de développer des partenariats.

# Construire une offre de loisirs pour les jeunes

## OBJECTIF

Proposer une offre de loisirs éducative adaptée au territoire et aux spécificités du public jeune.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANT

Cédric AIT-ALI, Chargé de mission jeunesse de la Ville de Colomiers.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATE

Jeudi 1<sup>er</sup> juin à Maureville.

## CONTENU

- Définition des publics « jeunes », représentations sociales, identités culturelles.
- L'articulation des dispositifs jeunesse : cadre réglementaire, projet éducatif territorial (PEdT), politique de la ville.
- Le rôle et la place des collectivités dans les activités de loisirs : activités encadrées (éducation non-formelle) et activités non-encadrées (éducation formelle), réussite éducative.
- La démarche d'élaboration d'une offre jeunesse : identification des besoins, définition des résultats, moyens envisageables, évaluation et binôme élu/technicien.
- Cas pratique et exemples d'actions mises en œuvre par les collectivités.

# Sensibilisation à la culture occitane

## OBJECTIF

Connaître les valeurs de la culture occitane, ses acteurs et les politiques publiques en faveur de sa promotion. Appréhender quelques rudiments de la langue occitane.



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTS

Pascal BERGOUGNAN, Chargé de mission « Promotion de la culture et de la langue occitane » au Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

Philippe SOUR, Chargé de mission « Occitan » au Conseil Départemental du Tarn

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mercredi 7 juin à Bessières

Mercredi 21 juin à Saint-Gaudens.

## CONTENU

- L'Occitanie : définition et limites géographiques, ses valeurs : « libertat, paratge, convivençia », statut de la femme, « amor cortès ».
- Les différents acteurs et les politiques publiques : les politiques publiques au niveau national, régional, départemental et les acteurs du monde associatif.
- L'Occitan, une langue millénaire : quelques rudiments de base.

# Organiser un spectacle

## OBJECTIF

Permettre aux élus d'identifier toutes les étapes à mettre en œuvre pour organiser un spectacle (choix de programmation, cadre juridique, responsabilités de l'organisateur, budget communication, sécurité...).



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANTES

Sylvie CASTRO, Directrice,  
Sylvie GUILLEMOT, responsable  
du pôle administration-finances,  
Direction des Arts Vivants, Conseil  
Départemental 31.

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

**Mercredi 29 novembre à Encausse  
les Thermes.**  
**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre à  
Tournefeuille.**

## CONTENU

- La mise en œuvre du spectacle : objectifs, contenu, public, communication.
- Le cadre juridique de l'organisation de spectacles (dont les licences d'entrepreneurs de spectacles).
- Le rôle et les responsabilités de l'organisateur : autorisations administratives, billetterie, assurances, sécurité (les ERP, l'accueil du public, le service d'ordre, l'accessibilité des personnes).
- Le montage du budget et le(s) partenariat(s).

# La conduite de projet

## OBJECTIF

Sensibiliser les élus à la conduite de projet. Appréhender la dimension de la conduite de projet dans l'action publique locale : le plan local d'urbanisme (PLU), le projet éducatif de territoire (PEdT), le plan communal de sauvegarde (PCS), l'analyse des besoins sociaux (ABS), l'agenda 21, le projet culturel et le projet de territoire...



## PUBLIC

Tout élu local.

## INTERVENANT

Francis TOLMER, Consultant formateur en management de projet, Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

## DURÉE

Une journée de 9 h à 17 h.

## DATES

Mercredi 22 février à Launaguet.  
Mardi 3 octobre à Noé.

## CONTENU

- Les grandes étapes de la vie d'un projet : du besoin au bilan du projet et le rôle et responsabilités des acteurs du projet (décisionnaire, chef de projet, comité de pilotage, comité technique, citoyens, personnes publiques associées, organismes consultatifs).
- La méthodologie de projet : besoins, objectifs, échéancier, cahier des charges, ressources et moyens financiers, analyse des risques, plan d'actions, enveloppe budgétaire, stratégie de communication et évaluation.

# L'ATD 31 au service de ses adhérents

L'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne, Etablissement Public Départemental est agréée par le Ministre de l'Intérieur en qualité d'organisme de formation des élus locaux. A ce titre, elle est habilitée à dispenser de la formation à tout élu local, y compris de collectivités non adhérentes à l'ATD. Elle apporte en outre aux communes et EPCI qui sont adhérents, conseil et assistance dans les domaines juridique, financier, urbanisme et planification, informatique et information des élus.

## COMMENT SAISIR L'ATD ?

Le règlement intérieur de l'ATD précise les modalités de saisine de l'établissement :

- Seuls les maires, les présidents des EPCI adhérents et les conseillers départementaux ainsi qu'éventuellement les adjoints et les conseillers municipaux disposant d'une délégation, peuvent saisir l'ATD pour obtenir une aide, un conseil ou une assistance.
- La demande doit être adressée par courrier, par télécopie ou par courrier électronique à partir du formulaire téléchargeable sur le site Internet [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr), ou encore sur papier libre.

La demande adressée à Monsieur le Président de l'ATD, est signée par le maire ou le président, et porte le cachet de la collectivité.

## L'INFORMATION DES ADHÉRENTS

- L'ATD répond aux demandes de renseignements documentaires par la rédaction de notes de synthèse ou la constitution de dossier de documentation aux collectivités demandeuses.
- Un bulletin d'information juridique, « ATD Actualité », est adressé chaque mois aux adhérents. Ce mensuel reprend l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle, et propose des articles de fond sur des situations concrètes liées à la gestion locale quotidienne.
- Une « Info Lettre » est également diffusée par courrier électronique deux fois par mois. Elle traite des sujets d'actualité et aborde ainsi les divers centres d'intérêt des élus : les délibérations à adopter, les projets de lois en lien avec l'action locale, les initiatives prises par d'autres collectivités ou les décisions de justice les plus pertinentes.
- Un périodique, « Conseil en Diagonale », consacré à chacune de ses parutions à un thème différent, est adressé également aux collectivités adhérentes. Parmi les thèmes parus, on citera la mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, le fonctionnement du conseil municipal, le statut de l'élu, les élections municipales et communautaires.





- Le site Internet de l'ATD [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr) est à la disposition des élus. Une partie accessible à tous, présente diverses informations : jurisprudence, revue de presse, questions parlementaires, conseils juridiques...
- La base de données documentaire du site est consultable à partir d'un mot de passe attribué à chacune des collectivités adhérentes. Si vous avez perdu votre code, l'ATD peut vous le redonner sur demande écrite. Cette partie du site, permet à partir d'un écran de recherche de retrouver l'information relative à un thème donné. De nombreux modèles d'actes sont également classés dans cette base.

## LA FORMATION DES ÉLUS

---

L'ATD propose une offre de formation annuelle, adressée au siège de chaque collectivité adhérente et présentée lors des assemblées générales. Le détail des stages est accessible sur le site internet de l'ATD [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr) (rubrique « Former les élus»). L'inscription s'effectue à partir d'un bulletin d'inscription préétabli, qui doit être visé par l'élu demandeur et son exécutif, et adressé à l'ATD, Service de la Formation des élus. Une attestation de présence au stage est envoyée à chaque élu participant.



## LES MODALITÉS D'ADHÉSION À L'AGENCE

Dans le cas où vous souhaiteriez que votre collectivité adhère à l'ATD, une délibération est nécessaire.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

**Urielle FILLIGER**  
Chef du service administration générale  
05.67.20.27.58







# Bulletin d'inscription

**Merci de remplir un bulletin par élu stagiaire et par formation.**

*Ce bulletin vaut bon de commande pour les collectivités non-adhérentes à l'Agence*

Contact : Service formation des élus

Tél : 05.34.45.56.49 ou 05.67.20.27.48 ou 05.67.20.27.50

• Intitulé du stage: \_\_\_\_\_

• Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Repas\*  Oui  Non  
*(\* Pris en charge uniquement pour les formations se déroulant de 9 h à 17 h)*

• Nom de la collectivité : \_\_\_\_\_

Adhérente à l'ATD31 :  Oui  Non

Canton: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

•  Mme  M. (Cocher les cases correspondantes)

Nom de l' élu stagiaire: \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Maire  Adjoint au Maire  Conseiller Municipal  Président d'EPCI

Conseiller Communautaire  Conseiller Départemental  Conseiller Régional

Année de début du premier mandat d' élu: \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

*(Obligatoire pour l'envoi de la convocation et de l'attestation de stage)*

Commune: \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone personnel: \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_



J'autorise l'ATD 31 à diffuser par courriel la liste des participants du stage auquel je suis inscrit et j'accepte d'être contacté par ces derniers à des fins de covoiturage:  Oui  Non



Ma situation nécessite un aménagement particulier et je demande à être contacté par le Service Formation des Elus:  Oui  Non

• Attentes du stagiaire : *(Merci de préciser vos attentes à des fins pédagogiques)*

Date et signature de l' élu local  
souhaitant participer à la formation

Date et signature de l' autorité territoriale  
*(Cachet de la collectivité et signature obligatoire)*

**Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer par courriel, fax ou courrier  
au moins 5 jours avant la formation à :**

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 31 - Service Formation des Élus  
10, place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 45 56 56 – Fax : 05 34 45 56 55 – Courriel : [accueil@atd31.fr](mailto:accueil@atd31.fr) – [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)

Les informations contenues dans le bulletin, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé à l'ATD. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1977, dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.



# Bulletin d'inscription

**Merci de remplir un bulletin par élu stagiaire et par formation.**

*Ce bulletin vaut bon de commande pour les collectivités non-adhérentes à l'Agence*

Contact : Service formation des élus

Tél : 05.34.45.56.49 ou 05.67.20.27.48 ou 05.67.20.27.50

• Intitulé du stage: \_\_\_\_\_

• Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Repas\*  Oui  Non  
*(\* Pris en charge uniquement pour les formations se déroulant de 9 h à 17 h)*

• Nom de la collectivité : \_\_\_\_\_

Adhérente à l'ATD31 :  Oui  Non

Canton: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

•  Mme  M. (Cocher les cases correspondantes)

Nom de l' élu stagiaire: \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Maire  Adjoint au Maire  Conseiller Municipal  Président d'EPCI

Conseiller Communautaire  Conseiller Départemental  Conseiller Régional

Année de début du premier mandat d' élu: \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

*(Obligatoire pour l'envoi de la convocation et de l'attestation de stage)*

Commune: \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone personnel: \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_



J'autorise l'ATD 31 à diffuser par courriel la liste des participants du stage auquel je suis inscrit et j'accepte d'être contacté par ces derniers à des fins de covoiturage:  Oui  Non



Ma situation nécessite un aménagement particulier et je demande à être contacté par le Service Formation des Elus:  Oui  Non

• Attentes du stagiaire : *(Merci de préciser vos attentes à des fins pédagogiques)*

Date et signature de l' élu local  
souhaitant participer à la formation

Date et signature de l' autorité territoriale  
*(Cachet de la collectivité et signature obligatoire)*

**Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer par courriel, fax ou courrier  
au moins 5 jours avant la formation à :**

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 31 - Service Formation des Élus  
10, place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 45 56 56 – Fax : 05 34 45 56 55 – Courriel : [accueil@atd31.fr](mailto:accueil@atd31.fr) – [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)

Les informations contenues dans le bulletin, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé à l'ATD. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1977, dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.



# Bulletin d'inscription

**Merci de remplir un bulletin par élu stagiaire et par formation.**

*Ce bulletin vaut bon de commande pour les collectivités non-adhérentes à l'Agence*

Contact : Service formation des élus

Tél : 05.34.45.56.49 ou 05.67.20.27.48 ou 05.67.20.27.50

• Intitulé du stage: \_\_\_\_\_

• Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Repas\*  Oui  Non  
*(\* Pris en charge uniquement pour les formations se déroulant de 9 h à 17 h)*

• Nom de la collectivité : \_\_\_\_\_

Adhérente à l'ATD31 :  Oui  Non

Canton: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

•  Mme  M. (Cocher les cases correspondantes)

Nom de l' élu stagiaire: \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Maire  Adjoint au Maire  Conseiller Municipal  Président d'EPCI

Conseiller Communautaire  Conseiller Départemental  Conseiller Régional

Année de début du premier mandat d' élu: \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

*(Obligatoire pour l'envoi de la convocation et de l'attestation de stage)*

Commune: \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone personnel: \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_



J'autorise l'ATD 31 à diffuser par courriel la liste des participants du stage auquel je suis inscrit et j'accepte d'être contacté par ces derniers à des fins de covoiturage:  Oui  Non



Ma situation nécessite un aménagement particulier et je demande à être contacté par le Service Formation des Elus:  Oui  Non

• Attentes du stagiaire : *(Merci de préciser vos attentes à des fins pédagogiques)*

Date et signature de l' élu local  
souhaitant participer à la formation

Date et signature de l' autorité territoriale  
*(Cachet de la collectivité et signature obligatoire)*

**Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer par courriel, fax ou courrier  
au moins 5 jours avant la formation à :**

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 31 - Service Formation des Élus  
10, place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 45 56 56 – Fax : 05 34 45 56 55 – Courriel : [accueil@atd31.fr](mailto:accueil@atd31.fr) – [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)

Les informations contenues dans le bulletin, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé à l'ATD. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1977, dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.



# Bulletin d'inscription

**Merci de remplir un bulletin par élu stagiaire et par formation.**

*Ce bulletin vaut bon de commande pour les collectivités non-adhérentes à l'Agence*

Contact : Service formation des élus

Tél : 05.34.45.56.49 ou 05.67.20.27.48 ou 05.67.20.27.50

• Intitulé du stage: \_\_\_\_\_

• Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Repas\*  Oui  Non  
*(\* Pris en charge uniquement pour les formations se déroulant de 9 h à 17 h)*

• Nom de la collectivité : \_\_\_\_\_

Adhérente à l'ATD31 :  Oui  Non

Canton: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

•  Mme  M. (Cocher les cases correspondantes)

Nom de l' élu stagiaire: \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Maire  Adjoint au Maire  Conseiller Municipal  Président d'EPCI

Conseiller Communautaire  Conseiller Départemental  Conseiller Régional

Année de début du premier mandat d' élu: \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

*(Obligatoire pour l'envoi de la convocation et de l'attestation de stage)*

Commune: \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone personnel: \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_



J'autorise l'ATD 31 à diffuser par courriel la liste des participants du stage auquel je suis inscrit et j'accepte d'être contacté par ces derniers à des fins de covoiturage:  Oui  Non



Ma situation nécessite un aménagement particulier et je demande à être contacté par le Service Formation des Elus:  Oui  Non

• Attentes du stagiaire : *(Merci de préciser vos attentes à des fins pédagogiques)*

Date et signature de l' élu local  
souhaitant participer à la formation

Date et signature de l' autorité territoriale  
*(Cachet de la collectivité et signature obligatoire)*

**Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer par courriel, fax ou courrier  
au moins 5 jours avant la formation à :**

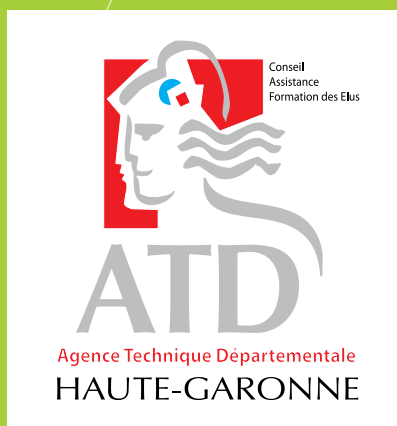
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 31 - Service Formation des Élus  
10, place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 45 56 56 – Fax : 05 34 45 56 55 – Courriel : [accueil@atd31.fr](mailto:accueil@atd31.fr) – [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)

Les informations contenues dans le bulletin, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé à l'ATD. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1977, dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.







**Agence Technique Départementale  
de la Haute-Garonne**

10, place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05.34.45.56.56 – Fax : 05.34.45.56.55

Site internet : [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr) - Courriel : [accueil@atd31.fr](mailto:accueil@atd31.fr)